



COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 8 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire.

**Présidence :** Mme Sonia BRAU, Maire

**Présents :** Mme Sonia BRAU, M. SAMAMA Joseph, Mme DUCHON Lydie, M. LANCELIN Henri, Mme MARVIN Sophie, M. de NAZELLE Jérôme, Mme BARRÉ Anne, M. DANTAS Isidro, Mme KHALDI Olga, M. BOIRE Vladimir, Mme BULLIER Jessica, M. JOURDAN Yves, M. DEGROOTE Georges, Mme ROUSSEAU Marie-Laure, M. CREMER Etienne, Mme GRATECAP Karine, M. BELLOTTI Cédric, Mme LACROIX Graziella, M. PERUCH Stéphane, Mme SANDRIN Clara, M. CLAIREMBAULT Freddy, M. Vincent VICTOR, Mme DOUET Flore, M. ANELLI Dominique, Mme LAMARRE Maggy, M. BELKACEM Mehdi, Mme DULONGPONT Lydie, M. CAPRONI Christophe, Mme RAZIK Sophie, M. GHERRAS Bilal, Mme DELARUE Camille, M. PRUDENT Jérôme, Mme BENHEMMA Sandra

**Absents excusés :** Mme Virginia DA SILVA pouvoir à Mme Jessica BULLIER, Mme QUINTARD Joselyne pouvoir à M. Etienne CREMER,

**Secrétaire :** Mme SANDRIN Clara

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
35	33	35

Réf : 2026/04/11 - **OBJET :** Commission chargée d'examiner les dossiers d'expulsion. Représentation de la commune.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2121-21 et L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales.

Vu les candidatures présentées, à savoir :

1) Liste Saint-Cyr au Cœur 2026 :

- Titulaire : M. Joseph SAMAMA
- Suppléante : Mme Karine GRATECAP

Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20260408-2026-04-11-DE  
Date de réception préfecture : 16/04/2026

2) Liste Saint-Cyr-l'Ecole en commun :

- Titulaire : M. Mehdi BELKACEM
- Suppléant : Mme Sophie RAZIK

3) Liste Ensemble pour Saint Cyr :

- Titulaire : M. Jérôme PRUDENT
- Suppléant : Mme Camille DELARUE

Considérant qu'il y a lieu de désigner auprès des organismes d'HLM de la Ville, un représentant titulaire et un représentant suppléant, afin de participer aux commissions chargées d'examiner les dossiers d'expulsion.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, délibéré et procédé au vote.

**DELIBERE**

**Article 1 :** En application de l'article L 2121-21 alinéa 4 du Code général des collectivités territoriales, **décide à l'unanimité** de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du délégué titulaire et de son suppléant devant représenter la commune lors des réunions des commissions examinant les demandes d'expulsions locatives.

**Article 2 :** Ont obtenu :

1) Liste Saint-Cyr au Cœur 2026 :

- Titulaire : M. Joseph SAMAMA : 27 voix
- Suppléante : Mme Karine GRATECAP : 27 voix

2) Liste Saint-Cyr-l'Ecole en commun :

- Titulaire : M. Mehdi BELKACEM : 5 voix
- Suppléant : Mme Sophie RAZIK : 5 voix

3) Liste Ensemble pour Saint Cyr :

- Titulaire : M. Jérôme PRUDENT : 3 voix
- Suppléant : Mme Camille DELARUE : 3 voix

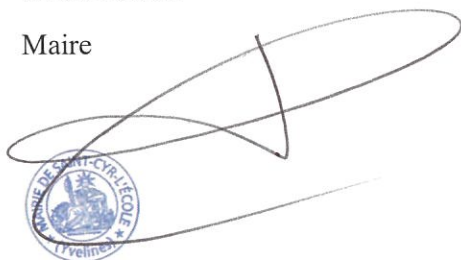

**Article 3 : Désigne par 27 voix pour et 8 abstentions (M. BELKACEM Mehdi, Mme DULONGPONT Lydie, M. CAPRONI Christophe, Mme RAZIK Sophie, M. Bilal GHERRAS, Mme DELARUE Camille, M. PRUDENT Jérôme, Mme BENHEMMA Sandra), pour représenter la commune lors des réunions des commissions chargées d'examiner les dossiers d'expulsion par les organismes d'habitation à loyer modéré :**

- Titulaire : M. Joseph SAMAMA : 27 voix
- Suppléante : Mme Karine GRATECAP : 27 voix

Pour extrait certifié conforme et publié en ligne le : **16 AVR. 2026**

**Sonia BRAU**

Maire

**Clara SANDRIN**

Secrétaire de séance